



Charte du Joueur

ES Vigneux — Saison 2026-2027

ES VIGNEUX
Club fondé en 1963

Objectif : définir les devoirs des joueurs et leur faire prendre conscience des principes de vie en collectivité, pour assurer le bon fonctionnement du Club et l'épanouissement de chacun.

1 ENGAGEMENTS DU JOUEUR

- Dire « Bonjour, Merci, Au Revoir » et respecter dirigeants, éducateurs, arbitres, parents et bénévoles.
- Respecter les horaires d'entraînement, être assidu(e) et prévenir ses absences.
- Respecter et ranger les lieux de pratique.
- Respecter et faire confiance aux éducateurs, accepter les choix d'entraînement et de compositions d'équipe.
- Respecter coéquipiers, adversaires et éducateurs ; aucun propos insultant sur Internet.
- Respecter l'arbitre dans ses décisions.
- Pendant les matchs : se concentrer sur le JEU et l'intérêt de l'équipe.
- Travailler pour progresser techniquement et tactiquement.
- Échanger avec les éducateurs et suivre les axes de progression.
- Joueur(se) U14 à Seniors : assurer au moins 2 missions lors des manifestations du Club.

2 ÉQUIPEMENT DU JOUEUR

Chaque joueur(se) doit disposer de :

- | | |
|--|--|
| ☐ Maillot et short d'entraînement | ☐ Chaussures (stabilisées ou crampons moulés) |
| ☐ Protège-tibias | ☐ Survêtement et gants (par temps froid) |
| ☐ Chaussettes de football | ☐ Coupe-vent (en cas de pluie) |
| ☐ Accessoires pour la douche | ☐ Baskets (pour les footings, sur demande) |



Charte du Joueur

ES Vigneux — Saison 2026-2027

ES VIGNEUX
Club fondé en 1963

BON À SAVOIR

Une paire de chaussettes du club est remise en début de saison. Le short et le maillot sont prêtés et doivent être rendus après chaque rencontre.

En cas de perte ou de détérioration, une facturation pourra être appliquée.

Fait à :

Le :

Nom et Prénom du (de la) Joueur(se) :

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :